Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

2023/2024 NOUVEAU CAP !

BAC JAUNE
& REDEVANCE
INCITATIVE

Réunions publiques 2023

2023/24 DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS !

Contexte réglementaire

- **Dynamique générale réglementaire incitant à une diminution de la production de déchets** :
  - Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (2015) incitant à la généralisation de la Tarification incitative et à la diminution des déchets ménagers non dangereux mis en décharge,
  - Loi AGEC (Anti Gaspillage et Economie Circulaire : février 2020) incitant à une grosse diminution des tonnages de déchets produits et instituant le tri à la source des bio déchets pour tous d'ici 2023
  - Loi des finances incitant à la diminution de la production des déchets à travers l'augmentation importante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : 65 €/tonne de déchets enfouis en 2025 contre 40 € en 2022.

- **Obligation d'harmonisation du mode de financement des ordures ménagères**
  dans un délai maximum de 7 ans à compter de la création du nouvel EPCI soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Décisions prises par PMA

- **21 décembre 2017 :** principe de mise en œuvre d'une tarification incitative approuvée en Conseil de Communauté,

- **11 mars 2021** : Délibération du Conseil de Communauté approuvant l'instauration d'une Redevance Incitative sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2023,

- **10 mars 2022** : Délibération du Conseil de Communauté approuvant les modalités d'application de la RI ainsi que la grille tarifaire et la mise en place de la collecte des déchets recyclables en porte à porte,

- **29 septembre 2022** : Délibération du Conseil de Communauté approuvant la modification du planning initialement proposé et l'harmonisation du mode de financement au 1er janvier 2024.

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Paiement des OM 2023 identique à 2022

2023/24 DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS !

À partir de mars 2023

LE TRI PLUS PERFORMANT AVEC LE BAC JAUNE

Bac jaune dans la majorité des foyers sauf certains secteurs denses qui continueront à utiliser les points recyclage.

- **Le tri plus** facile pour les habitants, les moins mobiles et les familles nombreuses ;
- Moins de déchets dans le bac d'ordures ménagères = **maîtriser la REOMI.**

À compter du 1er janvier 2024

LE PAIEMENT EN FONCTION DE VOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI), mode de financement unique.

- **Plus juste :** calcul en fonction de votre production réelle de déchets ;
- **Plus transparente :** critères lisibles avec prochainement le suivi de votre production ;
- **Plus responsable :** vos déchets = maîtriser le coût du service et diminuer son impact environnemental.

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

2 0 2 3-2 0 2 4
ANNÉES DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS !

AVEC LE BAC JAUNE, VOUS TRIEZ BIEN PLUS

AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE, VOUS PAYEZ EN FONCTION DE VOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS

2023/24 DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS !

Pour les bacs individuels à Ordures Ménagères

Bac adapté à mon foyer ou à ma production de déchets

Suite aux diverses campagnes de recensement des bacs, une partie du parc a été renouvelée d'ici fin 2022 :

- **Volume non adapté :** volume ne correspondant pas à la composition de mon foyer,
- **Bacs trop anciens :** bacs trop vétustes ne pouvant être identifiés
- **Bacs endommagés**
- **Pour les zones d'habitat dense, les communes et les professionnels :** optimisation des dotations au cas par cas

Grille de dotation bac OM

- Foyers 1 personne : bac 80L
- Foyers 2 personnes / 3 personnes : bac 120L
- Foyers 4 personnes / 5 personnes : bac 240L
- Foyers 6 personnes et + : bac 360L
- Autres : bac 770L

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Dotation bac OM

Chaque foyer dispose d'un bac adapté à sa composition selon la grille de dotation ci-dessous.

Composition du foyer	1 personne	2 à 3 personnes	4 à 5 personnes ou collectifs	6 personnes et plus ou collectifs	Bacs collectifs ou de regroupement
Bac correspondant	80 litres	120 litres	240 litres	360 litres	750 litres

- La dotation d'un bac plus grand se fait uniquement pour raisons médicales ou cas particuliers.
- A partir de novembre 2023 et sur constatation des levées effectuées durant l'année de transition, vous aurez la possibilité de demander l'adaptation de votre bac pour un volume plus petit.

LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

FONCTIONNEMENT

2023 année de transition = facture indicative à blanc

Pour les bacs individuels d'ordures ménagères

MA TARIFICATION À L'USAGE

COMME POUR L'EAU, LE GAZ, L'ÉLECTRICITÉ

Part fixe comprenant 12 levées par an (pour les résidences principales) ou 6 levées par an (pour les résidences secondaires), part variable pour chaque levée supplémentaire.

Calcul à la levée et non à la pesée
Bac reconnu à chaque levée

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

GRILLE TARIFAIRE VOTÉE PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 MARS 2022

J'habite une maison ou un appartement

CAS N°1 J'AI UN BAC INDIVIDUEL POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération au foyer

Résidence principale	BAC 80 L volume pour 1 pers.	BAC 120 L volume pour 2 à 3 pers.	BAC 240 L volume pour 4 à 5 pers.	BAC 360 L volume pour 6 pers. et plus	BAC 770 L cas particuliers
PART FIXE * Abonnement d'accès au service + forfait 12 levées / an	113,08 €	152,12 €	258,30 €	316,09 €	636,22 €
PART VARIABLE Tarif de la levée supplémentaire hors forfait (à partir de la 13e levée)	3,60 €	5,40 €	9,72 €	12,96 €	27,72 €

Résidence secondaire	BAC 80 L volume pour 1 pers.	BAC 120 L volume pour 2 à 3 pers.	BAC 240 L volume pour 4 à 5 pers.	BAC 360 L volume pour 6 pers. et plus	BAC 770 L cas particuliers
PART FIXE * Abonnement d'accès au service + forfait 6 levées / an	94,84 €	124,76 €	209,05 €	250,42 €	495,77€
PART VARIABLE Tarif de la levée supplémentaire hors forfait (à partir de la 7e levée)	3,60 €	5,40 €	9,72 €	12,96 €	27,72 €

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

(*) La part fixe comprend l'ensemble des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets (ordures ménagères, déchets recyclables ; biodéchets, déchèteries, …).

(**) Chaque foyer disposera d'un badge individuel permettant l'ouverture du tambour

LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

GRILLE TARIFAIRE VOTÉE PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 MARS 2022

Je suis un professionnel

J'AI UN BAC INDIVIDUEL POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES ASSIMILÉES

→ **Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération aux professionnels :** agriculteurs, entreprises, artisans, commerçants, professions libérales, administrations (autres que les communes et la communauté d'agglomération***), **uniquement pour les ordures ménagères assimilées** (ne concerne pas les déchets spécifiques liés à l'activité du professionnel) en fonction d'une grille de dotation restant à définir

	BAC 80 L	BAC 120 L	BAC 240 L	BAC 360 L	BAC 770 L
PART FIXE * Abonnement d'accès au service + forfait 12 levées / an	113,08 €	152,12 €	258,30 €	316,09 €	636,22 €
PART VARIABLE Tarif de la levée supplémentaire hors forfait (à partir de la 13e levée)	3,60 €	5,40 €	9,72 €	12,96 €	27,72 €

(*) La part fixe comprend l'ensemble des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets (ordures ménagères, déchets recyclables, bio déchets, déchèteries...),
(***) Cas particuliers des communes de la Communauté d'Agglomération : une seule part fixe correspondant au bac de plus grande capacité, indépendamment du nombre de bacs en place, puis paiement des levées supplémentaires de chaque bac,

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

2023 = ANNÉE DE TRANSITION

EN 2023, LE MODE DE FINANCEMENT EXISTANT DANS VOTRE COMMUNE EST MAINTENU.

UNE FACTURE INDICATIVE, QUI NE SERA PAS À RÉGLER, VOUS SERA ADRESSÉE D'ICI FIN 2023.

- Établie sur les premières levées de votre bac d'OM ;
- Estimation de votre future REOMI.

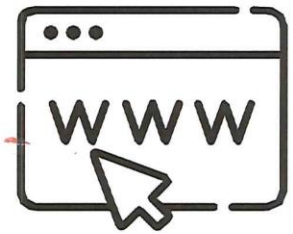

Testez le simulateur de REOMI
sur agglo-montbeliard.fr

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

2023/24 DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS !

Bacs jaunes pour les déchets recyclables

Bacs jaunes dans la majorité des foyers sauf certains secteurs denses.

Distribution des bacs à partir de fin décembre 2022 pour une collecte au 06 mars 2023.

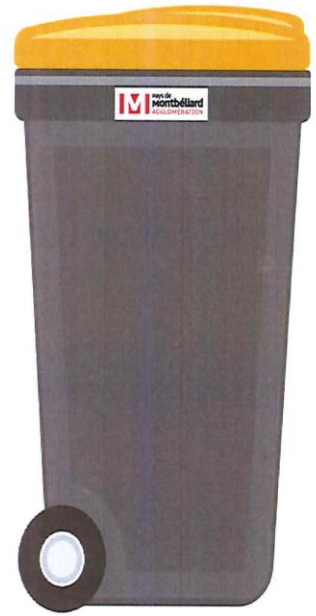

Le bac jaune sans modération = toutes les recettes issues du tri viennent en déduction du coût global des déchets = Plus je trie, plus il y a de recettes

- **Volume de 240 litres** pour des foyers de 1 à 5 personnes.
- **Volume de 360 litres ou 770 litres** pour les familles au-delà de 5 personnes, l'habitat collectif, les communes et professionnels qui utilisent la collecte des OM.

Le bac jaune peut être sorti autant de fois que nécessaire (selon la fréquence de collecte définie) sans incidence sur la facture des usagers. Le coût des bacs jaunes est intégré dans les montants facturés au titre de la grille tarifaire

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Objectif : 30% de déchets en moins !

Trop de déchets dans nos poubelles !

Chaque habitant de Pays de Montbéliard Agglomération produit en moyenne 237 kg d'ordures ménagères par an.

L'objectif est de réduire cette production à 150 kg / hab / an.

Achetons mieux, jetons moins et mieux !

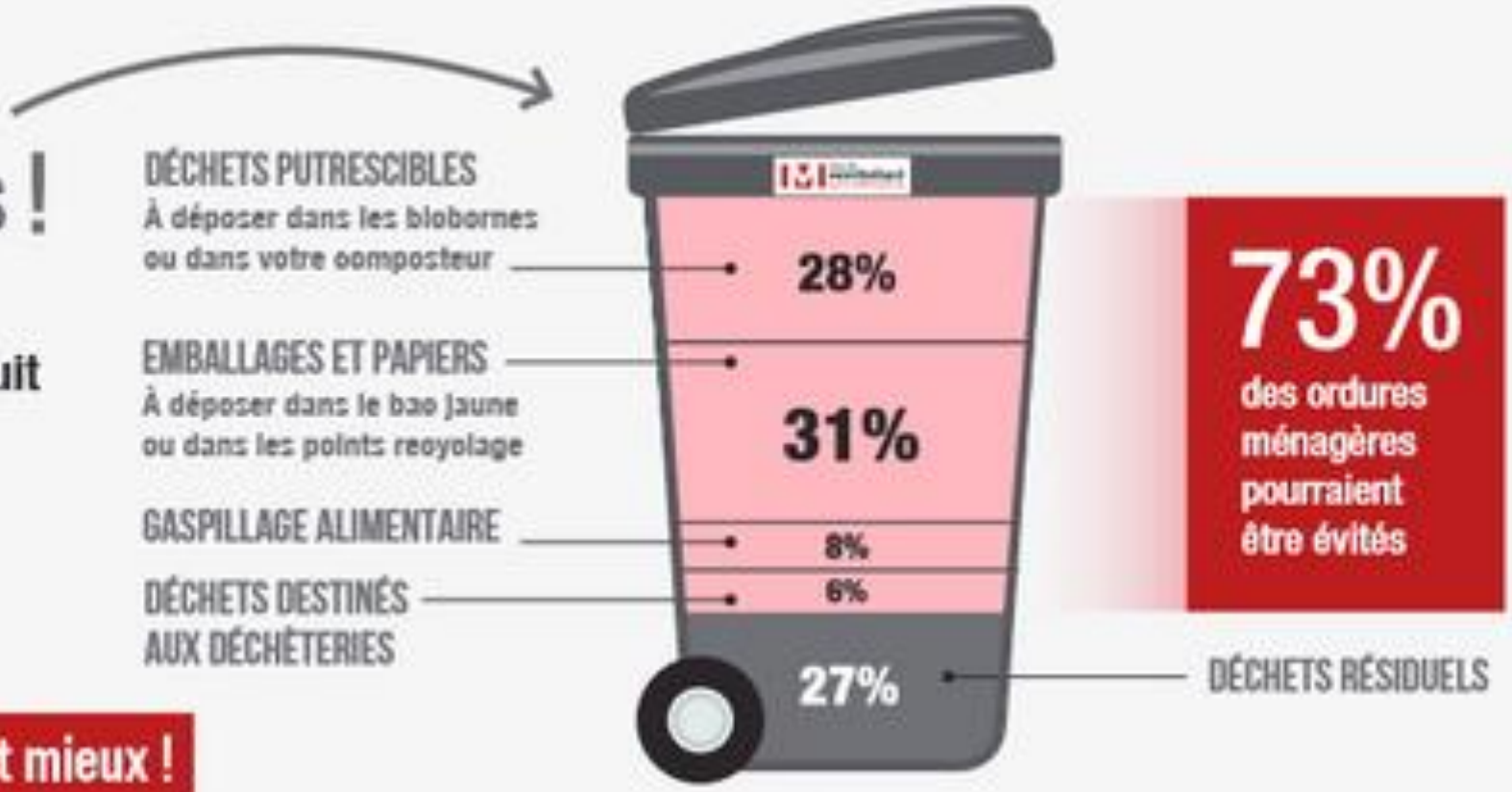

OBJECTIF RÉDUCTION DES DÉCHETS

Moins de déchets dans ma poubelle, c'est possible !

MÉMO TRI

EMBALLAGES PLASTIQUES, MÉTAL, BRIQUES ALIMENTAIRES

À DÉPOSER EN VRAC SANS LES IMBRIQUER, BIEN VIDÉS, NE PAS LAVER, LAISSER LES BOUCHONS EN PLASTIQUE.

OBJETS EN PLASTIQUE À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

TOUS LES PAPIERS

GARDER LES AGRAFES, LES SPIRALES ET LES COUVERTURES PLASTIFIÉES. FILM PLASTIQUE À DÉTACHER DES REVUES.

MOUCHOIRS EN PAPIER OU ESSUIE-TOUT À DÉPOSER DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

EMBALLAGES CARTON

EN VRAC SANS LES IMBRIQUER.

GROS CARTONS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

EMBALLAGES VERRE

POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES. SANS BOUCHON NI COUVERCLE.

AMPOULE ET VERRE DE VAISSELLE À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES

NOUVEAU ! BAC JAUNE

EN VRAC
PAS EN SAC

sauf POINT RECYCLAGE existant en secteur d'habitat dense

POINT RECYCLAGE

L’extension des consignes de tri sur les emballages plastiques

Ces nouvelles consignes de tri vous permettent de réduire le volume d’emballages à jeter dans votre bac d’ordures ménagères, et donc de le présenter moins souvent à la collecte. Vous pouvez trier :

- les bouteilles de soda, d'eau, d'huile, de lait, de soupe, de sauce mayonnaise ou de ketchup
- les flacons d'adoucissant, de lessive, de liquide-vaisselle
- les flacons de shampoing, bain moussant, gel douche... et leurs bouchons
- Les pots de yaourts et de produits laitiers
- Les poches et sacs
- Les films de pack d’eau ou de sodas
- Les barquettes en tous genre

- Maintenant, c’est plus simple, tous les emballages en plastique se trient !

Attention, les déchets à trier doivent être déposés en vrac
(sans les ensacher ni les imbriquer) et être bien vidés.

BIODÉCHETS : DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

COMPOSTEUR INDIVIDUEL :
épluchures, restes de repas sauf viande et poisson, déchets de jardin.

BIOBORNE :
épluchures, restes de repas y compris viande et poisson (dispositif en cours de déploiement).

Plus d'informations sur
agglo-montbeliard.fr
triercestdonner.fr

pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Plus de services, moins de déchets

LES BONS RÉFLEXES

› POUR TOUTES QUESTIONS, CONSULTEZ LE SITE :

AGGLO-MONTBELIARD.FR
> RUBRIQUE DÉCHETS

VOUS POUVEZ AUSSI

Nous appeler au 03 81 31 84 99

Consulter l'application "Guide du tri" Citeo pour trier avec soin

Que deviennent mes déchets triés ?

Les emballages plastiques et métaux sont acheminés au centre de tri du SYTEVOM à Noidans-le-Ferroux (70) pour être retriés puis sont valorisés dans des filières de recyclage en France et en Europe.

Les cartons et papiers collectés dans les bacs jaunes sont également retriés à Noidans-le-Ferroux.

Quant aux cartons et papiers collectés dans les points recyclage et en déchèteries, ils sont retriés par Emmaüs Montbéliard et valorisés dans le Doubs et dans les Vosges.

Attention, aucun tri n'est pratiqué sur les ordures ménagères collectées à votre domicile (bac « gris ») ; celles-ci sont directement acheminées à l'usine d'incinération de Montbéliard pour être brulées.

2023/24 DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS !

L'ÉVOLUTION DES FRÉQUENCES DE COLLECTES

Le principe : remplacement d'une collecte d'OM par une collecte de bac jaune.

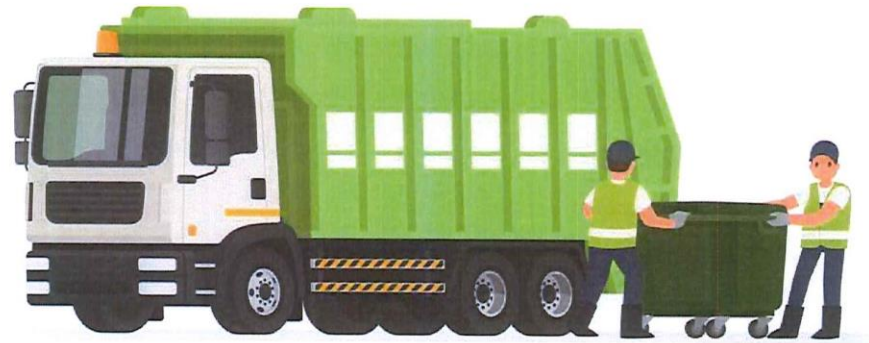

Dans la plupart des cas, bac jaune et bac OM collectés en alternance =
un passage du camion-benne tous les 15 jours pour les OM (hors zones d'habitat dense).

Exemple sur 3 mois = 12 semaines :

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

2023/24 DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS !

QUE DEVIENNENT LES POINTS RECYCLAGE ?

- Ils resteront opérationnels pour le dépôt du verre et des bio déchets
- Une partie continuera à accepter les autres déchets recyclables =
  zones d'habitation denses qui ne pourront être équipées du bac jaune, déchèteries et grandes surfaces en fonction de l'accord du directeur, certains points R enterrés
- Les autres containers seront retirés dès mars 2023
- Les points R customisés seront conservés et replacés en priorité. Ils pourront être conservés, sur demande de la commune, à condition de les condamner.

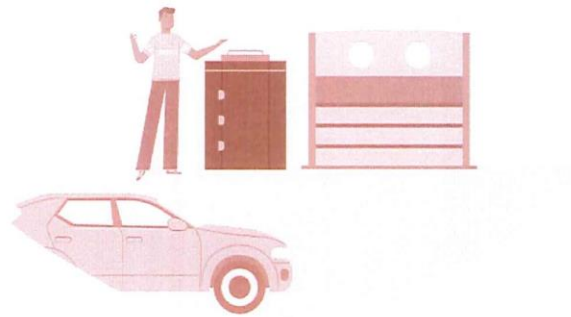

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

2023/24 DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS !

Cartographie des Points R à conserver

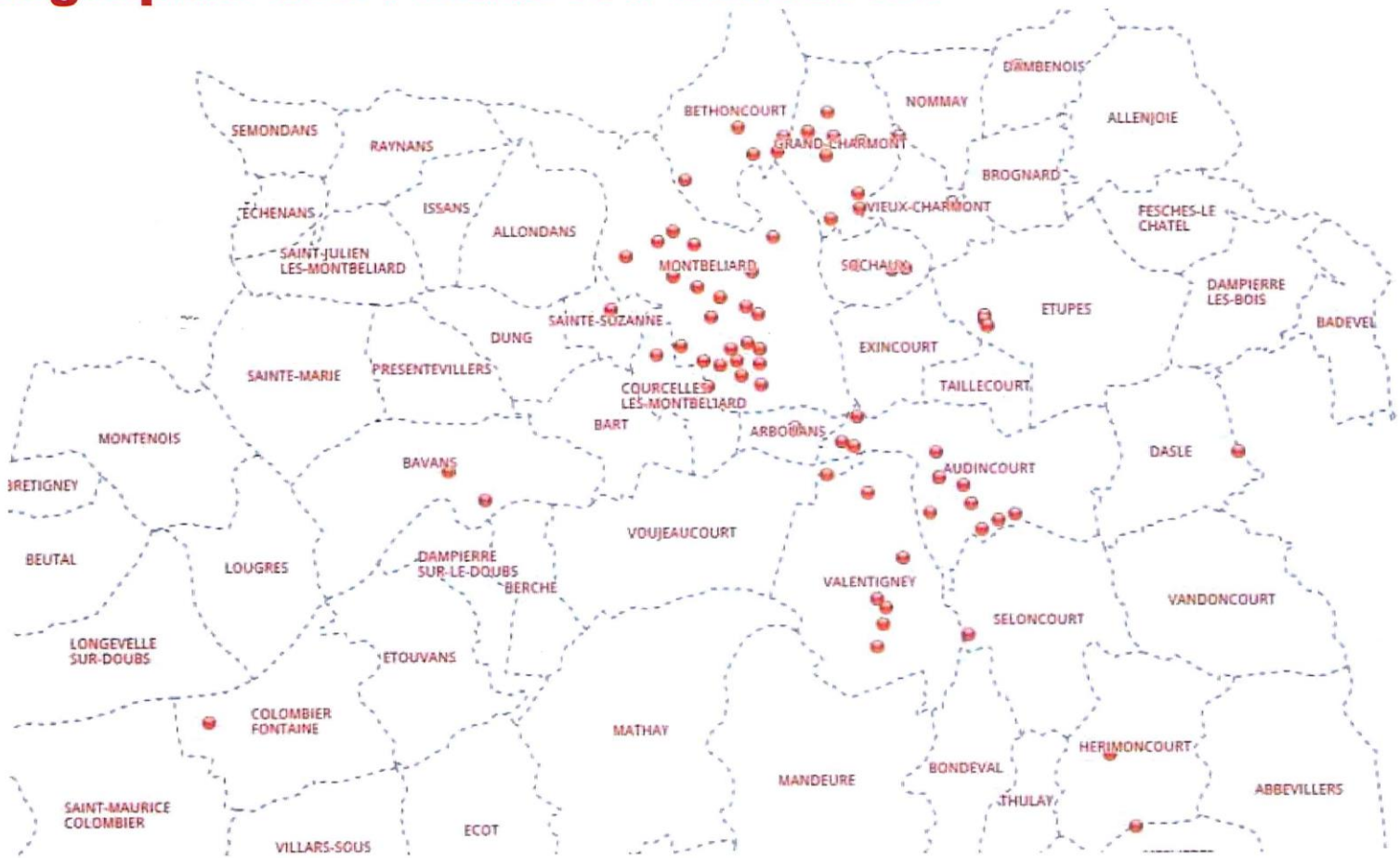

78 points R conservés sur les 240

2023/24 DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS !

Collecte des bio déchets en apport volontaire

- Collecte généralisée à toutes les communes en 2023
- Collecte réalisée par un prestataire privé
- Pour les déchets alimentaires des ménages uniquement
- Bio borne collectée au minimum une fois par semaine et nettoyée à chaque collecte
- Traitement par méthanisation

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Année	Nbr de bio bornes
2019	28
2021	74
Octobre/novembre 2022	172
1er semestre 2023	212

Avec le bac jaune, le tri est facilité. C’est une mesure-phare pour accompagner les usagers en vue de la mise en place de la [Redevance Incitative (REOMi)].

Quels déchets pourrai-je mettre dans mon bac jaune ?

Vous pourrez y apporter tous les déchets actuellement collectés en points recyclage, sauf le verre qui doit toujours être déposé en point R.

Le bac jaune pourra donc contenir : papiers, cartons et emballages plastiques / acier / aluminium / briques alimentaires, tels que décrits dans le mémotri.

Sera-t-il facturé ?

Le coût de la collecte des déchets recyclables est compris dans la part fixe de la REOMi.

Le nombre de levées du bac jaune ne sera donc pas comptabilisé pour la facturation.

Vous pouvez le déposer autant de fois que possible.

Quand sera-t-il collecté ?

A compter du mois de mars 2023, les OM seront collectées chaque lundi en semaine paire

(contrairement à la situation actuelle).

En conséquence, il y aura collecte des OM deux semaines consécutives lundi 27 février et lundi 6 mars.

Semaine 09	Semaine 10	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13	Semaine 14
Lundi 27 février	Lundi 6 mars	Lundi 13 mars	Lundi 20 mars	Lundi 27 mars	Lundi 3 avril
Bac OM	Bac OM	Bac Jaune	Bac OM	Bac Jaune	Bac OM

Quel sera son volume ?

Les bacs jaunes auront une contenance plus importante que celle des bacs d’ordures ménagères.

Un volume de 240 litres sera majoritairement mis en place.

Le bac jaune sera-t-il identifié ?

- Tout comme les bacs à ordures ménagères, les bacs jaunes seront identifiés.

- Toutefois, le nombre de levées du bac jaune ne sera pas comptabilisé pour la facturation.

Si mon bac jaune ne suffit pas, puis-je déposer mes déchets recyclables au point recyclage ou en déchèteries ?

Oui, bien sûr dans les points recyclage maintenus et dans les conteneurs dédiés situés à l’intérieur ou à l’extérieur des déchèteries.

Puis-je mettre de grands cartons dans mon bac jaune ?

Non, car ce type d’emballages encombrerait votre bac. Les grands cartons doivent être apportés en déchèteries.

Que se passe-t-il si je mets des ordures ménagères dans mon bac jaune ?

Il est interdit de mettre des déchets autres que recyclables dans les bacs jaunes. Des contrôles seront réalisés.

En cas de bacs non conformes (présence d’ordures ménagères), les bacs ne seront pas collectés et je m’expose à une amende en cas de contrôle.

Puis-je emboiter mes déchets ou les mettre en sac pour les déposer dans le bac jaune?

Non, surtout pas ! Car alors ils ne pourraient pas être recyclés et seraient incinérés, ce qui occasionnerait un fort surcoût.

La règle est la même qu’aux points recyclage : les déchets doivent être déposés en vrac, ni emboités, ni regroupés dans des sacs.

Que vont devenir les points recyclage ?

Les points recyclage avec l'ensemble des conteneurs papiers / cartons / flaconnages / verre ne resteront opérationnels que dans les zones d'habitation denses qui ne pourront être équipées de bacs jaunes.
Dans la plupart des cas, seuls les conteneurs à verre et à biodéchets seront maintenus.

Mon espace personnel

- Un espace personnel pour toutes mes démarches sera activé :
  - pour suivre mon dossier, mes levées,
  - émettre une réclamation
  - soumettre un changement de situation,
  - consulter ou payer ma facture,

- Mes identifiants et codes provisoires me seront fournis lors de ma première facture.

Merci de votre attention.
Avez-vous des questions?